

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 19 MARS 1904.

Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1904.

(Voir les n^{os} 4, 55, 82 et 85, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants, et 39, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président; ALLARD, LE CLEF, VAN DEN NEST et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1904 dépasse de 783,105 francs les crédits alloués pour l'année 1903 :

36,202,937 francs en 1904,
35,419,832 francs en 1903.

Les dépenses ordinaires, en 1903, ont été de . . fr.	32,839,832	»
Elles sont évaluées pour 1904 à	33,582,937	»
Augmentation . . fr.	743,105	»
Les dépenses exceptionnelles de fr.	2,580,000	»
qu'elles ont été en 1903,		
sont estimées pour 1904 à	2,620,000	»
Augmentation. . fr.	40,000	»
L'augmentation totale pour 1904 est donc de . . fr.	783,105	»

Cette augmentation se répartit comme suit :

A. — DÉPENSES ORDINAIRES.

Administration centrale :

Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque, fr.	111,300	»
A reporter. . fr.	111,300	»

Report. . fr. 111,300 »

*Administration de la Trésorerie et de la Dette
publique dans les provinces :*

Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor. fr.	900	
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	1,100	
	<hr/>	2,000 »

*Administration des contributions directes,
douanes et accises dans les provinces :*

Surveillance générale, traitement . . . fr.	2,400	
Service des douanes et de la recherche maritime	10,000	
Service des laboratoires	2,000	
Suppléments de traitement	32,000	
Police en matière de douane et d'accise . .	10,000	
	<hr/>	56,400 »

*Administration de l'enregistrement et des
domaines dans les provinces :*

Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.		
Diminution fr.	5,800	
Traitements du personnel des domaines.		
Diminution	4,255	
Diminution totale. fr.	10,055	
Traitements du personnel de l'enregistre- ment et des domaines dans les provinces.		
Augmentation fr.	5,000	
Matériel.		
Augmentation	800	
Augmentation totale	5,800	
Soit une diminution de fr.	<hr/>	4,255 »

*Administration des ponts et chaussées dans les
provinces :*

Routes, parcs publics, squares et voies cyclables, etc., augmentation fr.	500,000	
Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs, augmentation .	10,000	
Travaux hydrauliques, travaux intéressant l'hygiène, subsides.	12,000	
Personnel des ponts et chaussées et des bâti- ments civils : ingénieurs et conducteurs .	27,200	
A reporter. . . . fr.	<hr/> 549,200	173,955 »

Report. . . fr.	549,200	173,955 »
Autres agents : chefs de bureau, commis, surveillants, etc.	21,360	
Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils. .	2,100	
Traitements temporaires de disponibilité. .	5,000	
		577,660 »
Total des augmentations à la section des dépenses ordinaires fr.		743,105 »

La plupart des crédits sont demandés à raison de l'accroissement continu des dépenses nécessitées par le développement de toutes les branches des administrations du Département des Finances et des Travaux publics.

D'autres de ces crédits sont consacrés à améliorer, en vertu des dispositions organiques, certaines positions ; ils rémunéreront les emplois des préposés des douanes créés pour renforcer la surveillance de divers postes de la frontière ; enfin, ils serviront à pourvoir du personnel nécessaire l'entrepôt public de Saint-Nicolas.

Le service des laboratoires voit s'accroître chaque jour les opérations d'analyses que nécessitent les services des douanes et des accises ; d'autre part, la nouvelle législation sur la fabrication des sucres oblige le Gouvernement à détacher des employés pendant un temps plus long pour la surveillance des usines. Il en résulte naturellement une augmentation de dépenses en suppléments de traitement. Le relèvement de l'accise sur la fabrication des eaux-de-vie aura vraisemblablement pour effet de multiplier les tentatives d'installation de distilleries clandestines. Ainsi qu'il le fait en matière de fraudes douanières, le Gouvernement estime qu'il convient de récompenser éventuellement les personnes étrangères à l'Administration des contributions directes, douanes et accises, qui lui prêteront leur concours pour la découverte de fraudes de ce genre.

Votre Commission estime cependant qu'en cette matière, la plus grande prudence est nécessaire et qu'il faut éviter d'ouvrir la porte à de graves abus, en écoutant trop facilement la voix de délateurs intéressés.

Certains services ayant été réorganisés dans l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, en province, il est proposé deux diminutions de traitement, s'élevant à 10,055 francs.

En ce qui concerne les *routes, parcs publics, squares et voies cyclables*, les crédits (500,000 francs) sont justifiés par les progrès de la circulation par axe. Le Gouvernement signale qu'un crédit de même importance est proposé au budget de l'Agriculture pour la *voirie vicinale*, de sorte que le budget ordinaire assume un supplément total de charges de 1,000,000 de francs du chef de la voirie en général.

Pour les *travaux hydrauliques*, l'article relatif aux « bacs et passages d'eau et leurs dépendances : entretien, amélioration, établissement », est complété, cette année, par le mot *Exploitation*. Il sera permis ainsi d'imputer sur cet article le montant des subsides alloués aux concessionnaires de certains passages d'eau.

La nécessité d'établir un nouveau passage d'eau exploité au moyen d'un bateau à vapeur sur l'Escaut, entre Liefkenshoek et Doel, d'une part, et Lillo, d'autre part, justifie l'augmentation du crédit, comme aussi la proposition de compléter le libellé de l'article concernant les *Ports, Côtes, Phares et Fanaux* par la rubrique : *Travaux intéressant l'hygiène. Subsidés*. La raison en est que l'État, propriétaire d'une grande étendue de dunes, a intérêt à ce que les communes de la côte ne perdent pas de vue les mesures que commande l'hygiène. Pour atteindre ce but, il faut que ces communes puissent compter non seulement sur une assistance spéciale sous forme de subside, mais aussi sur une intervention de l'État dans la direction des travaux.

Tels sont, en résumé, les motifs qui sont invoqués pour la justification des crédits portés à la partie du budget dans laquelle il s'agit de *dépenses ordinaires*.

Les crédits sollicités pour la deuxième partie du budget, **Dépenses exceptionnelles**, se justifient par la continuation de travaux d'appropriation et de transformation au Palais de Justice de Gand ; à l'Académie royale flamande de cette ville ; à l'aménagement de l'Observatoire royal à Uccle ; à l'aménagement des abords du Palais de Justice de Bruxelles et de la place Poelaert ; aux travaux de parachèvement de l'Hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt ; à l'agrandissement des bureaux et de l'Hôtel du Gouvernement provincial à Anvers ; à la construction, dans cette ville, d'un bâtiment au dépôt des archives de l'État, aux fins de mettre ce dépôt à l'abri du danger d'incendie.

Les *crédits* pour les *voies navigables* et les *canaux* se justifient par les considérations suivantes :

Pour l'**Escaut**, en raison de la construction de l'embarcadère destiné à desservir le passage d'eau à vapeur Lillo-Liefkenshoek-Doel.

Pour le *canal de dérivation de la Lys*, par la reconstruction indispensable de ponts en mauvais état et de travaux de consolidation des talus du canal.

Pour la **Sambre canalisée**, par la nécessité d'améliorer par des dragages extraordinaires les chenaux navigables et d'améliorer par des tabliers métalliques les tabliers en bois des ponts-route établis sur les déversoirs de la rivière.

Pour la **Meuse**, par l'obligation de poursuivre l'exécution des travaux qui sont réclamés avec instance par la batellerie comme étant de nature à faciliter la navigation, notamment à l'entrée du bassin de refuge de Beez.

Pour le **canal de Bossuyt à Courtrai**, par le remplacement d'un deuxième groupe de pompes d'alimentation, travail qui n'a pu être effectué en 1902.

Le Gouvernement ne cesse d'apporter son attention sur les travaux de défense des dunes. C'est pourquoi un crédit de 1,000,000 de francs est demandé pour travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, et par allocation de subsides.

Le tableau suivant indique les divers travaux exceptionnels dont il est question ici, avec l'importance des crédits proposés pour chacun d'eux en 1904. En regard, se trouve l'allocation votée pour 1903.

B. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

	Pour 1904.	Pour 1903.
Administration des ponts et chaussées fr.	»	300,000
Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II . . .	25,000	25,000
Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation	50,000	100,000
Académie royale flamande à Gand. Décoration	10,000	10,000
Observatoire royal à Uccle. Travaux d'aménagement définitif	250,000	200,000
Palais de Justice de Bruxelles. Aménagement des abords du Palais et de la place Poelaert	200,000	200,000
Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt.	430,000	250,000
Agrandissement des bureaux et de l'hôtel du Gouvernement provincial d'Anvers .	100,000	»
Dépôt des archives de l'État à Anvers . .	80,000	»
Escaut. Construction d'un embarcadère .	20,000	»
Canal de dérivation de la Lys	100,000	»
Sambre canalisée	140,000	400,000
Meuse. Construction et reconstruction d'estacades	55,000	65,000
Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation .	100,000	»
Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration de maisons .	60,000	60,000
Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés .	1,000,000	500,000
<i>Pour mémoire :</i>		
Dépôt des archives de l'État à Gand. Construction et appropriation	»	100,000
Office des brevets (hôtel de la rue de la Loi, 19). Agrandissement et amélioration des locaux	»	40,000
Reconstruction du château royal de Laeken.	»	»
Ancien château des comtes de Flandre à Gand.	»	»
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	»	»
Escaut. Construction de portes d'écluse. Renouvellement d'estacades de garde .	»	330,000
	<u>2,620,000</u>	<u>2,580,000</u>
Soit une augmentation pour 1904 de fr.	40,000	

(6)

	Ci fr.	40,000
En y ajoutant l'augmentation, pour 1904, des dépenses ordinaires, soit		743,105
L'augmentation sur l'ensemble du Budget pour 1904 est de	fr.	<u>783,105</u>

La Chambre des Représentants a adopté le Budget des Finances et des Travaux publics par 82 voix contre 24 et 6 abstentions, dans sa séance du 18 mars 1904.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
EDM. MESENS.

Le Président,
Chevalier DESCAMPS.